

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

95/2026

**PORTANT DU MAIRE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL AVANCEMENT DE
GRADE ANNEE 2026
de Mme GARDON STEPHANIE**

Le Maire de la commune de PIETROSELLA,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°64/2026 en date du 30/09/2026 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 22/06/2026

Vu l'arrêté n° 61/2026 en date du 16/06/2026 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 11 juin 2026

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Auxiliaire puériculture classe supérieure

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	<u>GARDON STEPHANIE</u>	Auxiliaire puériculture classe normale	<u>29/09/2026</u>

ARTICLE 2 -Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 -Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Pietrosella le 30 Septembre 2026

Le Maire:

Jean-Baptiste LUCCIONI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n° 82.623 du 22 juillet 82.

Notifié à l'agent le

Signature: